

Annexe 1 CHAIRE TOCQUEVILLE -FULBRIGHT

Financement

La Chaire est financée d'une part par le MESRI, sous la forme de la mise à disposition de l'établissement d'accueil de mois de professeur invité (indice 1124, Professeur de 1^{ère} classe 3^{ème} échelon, Groupe C chevron 1), et d'autre part d'une bourse de maintenance complémentaire versée directement au lauréat par la Commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels sur les fonds du programme Fulbright. Le total des versements est au minimum de 6100 euros nets par mois.

Durée

La chaire est attribuée pour un semestre. (min. 4 mois max. 6 mois)

Domaines

Tous les domaines sont éligibles

Calendrier

- ↓ février - septembre 2022 : Appel à candidatures aux Etats-Unis
- ↓ 15 septembre 2022 : date limite de dépôt des candidatures côté américain. Le dossier doit comporter la « *host institution form* » remplie par l'institution d'accueil.
- ↓ Automne 2022 : présélection par IIE (*Institute of International Education*).
- ↓ Février 2023 : Sélection par un comité de personnalités françaises et américaines
- ↓ Mars 2023 : Annonce des résultats
- ↓ Début du séjour : septembre 2023 ou janvier 2024 selon le semestre choisi.

Bénéfices

- ↓ Rémunération mensuelle brute (indice 1124) et Bourse Fulbright : minimum 6100 euros par mois.
- ↓ Bourse de voyage, assurance fournie par le Département d'Etat et la Commission franco-américaine.

Responsabilités du bénéficiaire de la Chaire

Le bénéficiaire de la Chaire s'engage :

- ↓ à conduire deux cours / séminaires hebdomadaires pendant la durée du semestre, soit un total de 60 heures par semestre, sur un minimum de 12 semaines ;
- ↓ à donner au moins trois conférences par semestre en dehors de l'établissement d'accueil, dont l'une au moins sera destinée à un public large dans un souci de vulgarisation des savoirs scientifiques ;
- ↓ à contribuer au suivi des étudiants de l'établissement où il se trouve ;
- ↓ à évaluer le travail des étudiants qui assisteront à son séminaire.

Responsabilités de l'établissement d'accueil

L'établissement d'accueil s'engage :

- ↓ à faciliter les démarches administratives liées à son séjour (visa, titre de séjour, banque, scolarisation des enfants et autres aspects pratiques,...) ;
- ↓ à réserver au lauréat un accueil digne d'une personnalité de tout premier plan ;
- ↓ à lui fournir un bureau, un ordinateur, un accès à internet ;
- ↓ à faciliter son hébergement en vérifiant notamment la disponibilité éventuelle de logements spécifiquement destinés aux chercheurs étrangers ;
- ↓ à faire connaître le plus largement possible la présence du lauréat dans l'établissement ;
- ↓ à faciliter son rayonnement au-delà de l'établissement d'accueil, en organisant des manifestations conjointes avec d'autres établissements.

Responsabilités de la Commission franco-américaines d'échanges universitaires et culturels

- ↓ La CFA est responsable de la publication de la Chaire aux Etats-Unis. Elle le fait en relation avec IIE (*Institute of International Education*) ;
- ↓ IIE (*Institute of International Education*) assure la réception, la présélection et la transmission des dossiers ;
- ↓ La CFA fait procéder aux expertises scientifiques et constitue un comité de sélection
- ↓ La CFA transmet le résultat de cette sélection au *J. William Fulbright Foreign Scholarship Board* pour approbation.
- ↓ La CFA assure le suivi du séjour du lauréat en concertation et en relation avec l'établissement d'accueil ;
- ↓ La CFA est responsable du versement de l'allocation qu'elle réserve sur son budget propre au lauréat.

Responsabilités du MESRI

- ↓ Le MESRI organise la diffusion de l'appel à propositions auprès de la communauté académique française ;
- ↓ Le MESRI organise la mise à disposition de l'emploi de Professeur auprès de l'établissement d'accueil (indice 1124, Professeur de 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, groupe C, chevron 1)
- ↓ Le MESRI est responsable de l'évaluation du dispositif.